

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 07 juin 2023 à 20h00

L'an deux mil vingt-trois le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Alexandre DURANTE, adjoint, Valérie ARDEMANI TOPIN, Eléonore THERY, Sylvie de KERSAUSON, Jean-François MEHAT, Elsa BILLIAULT, Farida NAKIB, Gérard CHEREAU, Karim MEDJAHED conseillers municipaux.

Absentes excusées : Pascal MICHAUX (procuration à V. ARDEMANI TOPIN), Pascal VIDALIE (procuration à A. DURANTE),

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 26 avril 2023

Sans commentaire, le procès-verbal du 26 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des élus

Monsieur le Maire informe que la loi fait obligation de désigner un référent déontologue au profit des élus. Les textes restent encore assez imprécis mais il est possible de désigner nommément un personnel d'une association départementale de maire, comme les réflexions internes à la DGCL semblent devoir le proposer prochainement dans un guide à paraître. Par anticipation, Monsieur Philippe TISSIER, Directeur de l'Union des Maires du Val d'Oise avait proposé l'adoption du principe au Conseil d'Administration de l'UMVO en date du 16 février 2023, qui l'avait validé. Aussi, l'UMVO propose d'adopter en conseil municipal la désignation de M. TISSIER Philippe et de Mme LE GOUHIR Karine en tant que référents déontologiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les modalités d'exercice et de désigner M. TISSIER et Mme LE GOUHIR, référents déontologiques des élus.

3. Décision modificative n°2 – Budget Assainissement

A la suite d'une incohérence concernant la reprise du résultat en section de fonctionnement sur le BP 2023, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget assainissement afin de prévoir des crédits au compte R002 (Excédent antérieur reporté) et compte 61523 (Entretien, réparation réseaux.)

Cette décision modificative peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 002 : Excédent antérieur de fonctionnement		6.00 €
R 61523 : Entretien, réparations réseaux		6.00 €
TOTAL		6.00 €

Les membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent la décision modificative n°2.

4. Informations et questions diverses

MOTION EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'UN LYCÉE À MAGNY EN VEXIN (VAL D'OISE)

Le 30 mai dernier, le comité de pilotage de l'Association des Maires et Adjointes de la CCVVS a transmis à la commune par mail, une motion faisant suite à une proposition de Monsieur Luc Puech, Maire de la Commune de Magny-en-Vexin concernant la création d'un lycée à Magny-en-Vexin. Il est demandé de prendre cette motion au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que différentes démarches sont en cours au sein de l'Association des Maires et adjoints de la CCVVS vers le Ministère de l'Éducation nationale et du Rectorat de Versailles.

En effet, compte tenu de la situation des jeunes lycéennes et lycéens de la commune devant fréquenter les lycées de CERGY-PONTOISE situés à plus d'une heure de transport de leurs domiciles, de la volonté de MAGNY EN VEXIN d'accueillir un lycée sur son territoire, et de l'engagement de la Région ILE DE France de financer la construction de ce lycée, nous nous devons d'attirer l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale sur l'urgence de créer un lycée à MAGNY EN VEXIN - Val d'Oise afin que les jeunes Vexinoises et Vexinois puissent poursuivre leurs études secondaires sans avoir à subir la fatigue de longs trajets, préjudiciable à leur réussite.

La motion a été adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire rappelle que le vendredi 09 juin à 19h30 aura lieu un conseil municipal afin de désigner les délégués et les suppléants dans le cadre des élections sénatoriales.
- Gérard CHEREAU informe que l'éclairage public reste allumé au hameau de Lesseville et le panneau indiquant le hameau de Lesseville, implanté sur la route départementale, est effacé. Il en est de même pour le panneau indiquant le Parc Naturel du Vexin à l'entrée du village.
- Eléonore THERY demande s'il est possible de maintenir un éclairage de 21h à minuit pour les jeunes aincourtois. En effet, il est rappelé que l'éclairage public est totalement coupé jusqu'à fin août.
- Elsa BILLIAULT ajoute que suite à la coupure d'éclairage il serait judicieux que les passages surélevés et les passages piétons, rue de la Bucaille soient photoluminescents. Cette demande sera transmise à Mme ERARD, responsable voirie du conseil départemental.
- Elsa BILLIAULT ajoute que la sente de Brunet est envahie par la végétation. Un courrier devra être envoyé à la propriété donnant sur la sente.
- Valérie ARDEMANI TOPIN demande un point de situation concernant les économies réalisées suite à la coupure de l'éclairage public.
- Elsa BILLIAULT rappelle que le spectacle de danse aura lieu le 25 juin prochain à Genainville. Elle ajoute que la végétation de deux jardins donnant sur la rue de la Bucaille, cache les panneaux de signalisation.
- Monsieur le Maire sollicite des volontaires pour le ramassage du bois, le jeudi 22 juin dans le cadre du feu de la Saint Jean, le samedi 24 juin.
- Valérie ARDEMANI TOPIN demande si une brocante sera organisée en septembre 2023. Il lui a été répondu que le Comité des Fêtes n'organisera pas de brocante cette année. La mairie réfléchit à organiser l'événement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire
Emmanuel COUESNON

